

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 3 février 2014 relatif à la composition de la Commission de langue française chargée de procéder aux examens linguistiques aux niveaux secondaire supérieur, supérieurs des 1^{er}, 2^e et 3^e degrés

A.M. 28-01-2015

M.B. 04-03-2015

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias,

Vu le décret du 3 février 2006 relatif à l'organisation des examens linguistiques, les articles 32 à 37;

Vu l'arrêté ministériel du 3 février 2014 relatif à la composition de la Commission de langue française chargée de procéder aux examens linguistiques aux niveaux secondaire supérieur, supérieurs des 1^{er}, 2^e et 3^e degrés,

Arrête :

Article 1^{er}. - Dans l'article 1, point 1, de l'arrêté ministériel du 3 février 2014, les mots «M. Michel ALBERT Directeur général adjoint du Service général de la Gestion de l'Enseignement supérieur;» sont remplacés par ce qui suit :

«Mme Brigitte TWYFFELS, Directrice de la Gestion des Etablissements d'Enseignement supérieur à la Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique;».

Article 2. - Dans l'article 3, point 4, de l'arrêté ministériel du 3 février 2014, les mots «M. Y. TAGNON Maître-assistant à la Haute Ecole de la Communauté française du Hainaut;» sont remplacés par ce qui suit :

«M. Th. FAUVAUX, Chef de Travaux à la Faculté de Traduction et d'Interprétation de l'Université de Mons;».

Article 3. - Dans l'article 4, point 6, de l'arrêté ministériel du 3 février 2014, les mots «M. M-H. BELLEFLAMME, Maître-assistant à la Haute Ecole Galilée;» sont remplacés par ce qui suit :

«M. Th. BLAFFART, Professeur au Collège Saint-Quirin à Huy;».

Article 4. - Dans l'article 4, point 9, de l'arrêté ministériel du 3 février 2014, les mots «Mme N. LEROY, Maître-assistante à la Haute Ecole Louvain en Hainaut;» sont remplacés par ce qui suit :

«M. P. MOLITOR, Professeur à la Haute Ecole Galilée;».

Article 5. - Dans l'article 4, point 11, de l'arrêté ministériel du 3 février 2014, les mots «Mme Laurence BRAIBANT, Professeur au Collège Saint-Louis à Waremme;» sont remplacés par ce qui suit :

«Mme M-Th. VERDURE, Professeur à l'Université catholique de Louvain;».

Article 6. - Dans l'article 4, point 12, de l'arrêté ministériel du 3 février 2014, les mots «M. Fr. ZEGRÉS, Directeur de l'Institut Saint-Henri à



Docu 41117

Comines.» sont remplacés par ce qui suit :

«M. J-F. MORTEHAN, Professeur au Collège Saint-Louis à Wareme.».

Article 7. - Le présent arrêté entre en vigueur le 23 janvier 2015.

Fait à Bruxelles, le 28 janvier 2015.

J.-Cl. MARCOURT

